Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 057-215706474-20261001-2026072-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Ville de Serémange-Erzange

DECISION N°2026-072

Objet : Achat d'un ordinateur et l'ensemble clavier et souris pour la police municipal

Le Maire de Serémange-Erzange,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 modifié ;

VU les articles L2120-1 et suivants du Code de la commande publique ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU la délibération du 24 mai 2020 portant délégation du Maire et plus précisément en ce qui concerne les marchés publics avec la possibilité de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures, services, de maîtrise d'œuvre et des accords-cadres, quelle que soit la procédure choisie en fonction du montant et de l'objet (procédure formalisée, procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

VU le devis ayant pour objet l'achat d'un ordinateur et l'ensemble clavier et souris pour la police municipal signé le 02/09/2026 ;

DECIDE

Article 1 : de l'achat d'un ordinateur et l'ensemble clavier et souris pour la police municipal, auprès de la société ACAS, située 5 rue de Metz 57140 Saulny. Le devis a été signé le 02/09/2026 pour un montant de 892.20 € TTC.

Article 2 : de procéder à l'affichage de la présente décision, de la transcrire au registre des délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget de l'année en cours.

Article 4 : Les documents sont consultables en mairie sur simple demande.

MAIRIE DE SEREMANGE-ERZANGE * MOSELLE *

A Serémange-Erzange, le 01/10/2026
Le Maire,
Serge JURCZAK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.